



## Bourses d'offre active du CNFS – UL Valeur de 1 000 \$

### Objectif

La bourse d'offre active du CNFS – UL a pour but d'inciter les futurs professionnels de la santé à comprendre et intégrer dans les notions de l'offre active dans la pratique de leur profession. Pour en connaître davantage au sujet de l'offre active, veuillez consulter le site Internet <http://www.offreactive.com>.

### Critère d'admissibilité

Afin d'être admissible pour la bourse, l'étudiant doit :

- détenir une résidence permanente au Canada au moment de la demande;
- ne pas avoir été récipiendaire de la bourse d'offre active l'année précédente;
- être inscrit à temps plein en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année d'un baccalauréat ou à un programme de maîtrise du CNFS à l'Université Laurentienne, soit sciences infirmières, orthophonie, service social, sages-femmes ou kinésie humaine;
- avoir une moyenne générale d'au moins 80% pour l'année précédente;
- soumettre la documentation suivante par 16h le lundi 3 décembre 2018 :

### Dossier de candidature

Pour être recevable, un dossier de candidature doit comprendre la documentation suivante :

- le *Formulaire de demande* dûment rempli;
- un relevé de notes de l'année précédente;
- une lettre d'appui scellée d'un superviseur de stage ou de travail bénévole;
- un curriculum vitae rédigé en français qui démontre l'engagement communautaire de l'étudiant;
- une lettre de présentation (minimum 600 mots) rédigée en français qui décrit, selon l'étudiant, l'importance de l'offre active et la façon dont il met en pratique l'offre active des soins de santé en français.

### Date limite

Les demandes de la bourse d'entrée du CNFS - UL doivent être soumises au bureau du CNFS – UL ou au bureau d'Aide financière à l'Université Laurentienne au plus tard à **16h le lundi 3 décembre 2018**.

### Critères d'évaluation et remise des prix

L'excellence du dossier sera jugé en fonction de l'implication du candidat dans la communauté francophone et les activités scolaires et parascolaires ainsi qu'en fonction de son engagement à l'offre active des soins de santé en français. Les demandes seront évaluées par un comité de sélection et les récipiendaires seront avisés par le début du mois de janvier.

